

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 16 Février 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	12

L'an deux mille vingt-deux le 16 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël
IMMER Alain
GUINDT Philippe

OGER Isabelle
THILL Céline
VEIRA Christophe
WALLERICH Alain

DEBAILLEUL Delphine
REUTER Olivier
SVEC Jean
VALANCE Bénédicte

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

BRUN Jérôme
PEREIRA Julien

Madame OGER Isabelle est élue secrétaire de séance.

Objet : 2022 – 601 Convention relative à la requalification de la rue de Gandren dans le cadre de la desserte du lotissement communal « Le Clos » sur la route départementale N°64A

Monsieur Le Maire propose de signer une convention entre le département de la Moselle, la Société SODEVAM et la Commune, ayant pour objet de définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieur de la requalification de la rue de Gandren prévue dans le cadre de la desserte du lotissement communal « Le Clos », sur la route départementale N°64A.

Les travaux prévus sur le Domaine Public Routier Départemental entre les PR 4 + 053 et 4 + 133 de la RDS 64A comprennent notamment :

- Le calibrage de la chaussée à 5.5m de large avec la pose de part et d'autre de bordures de type T2 granit (4 à 10 de vue) et caniveau 2 ou 4 rangs pavés granit 10/10/8,
- L'aménagement d'accotements végétalisés à l'arrière des bordures,
- La suppression d'un arbuste,
- L'aménagement d'un accès existant en sens unique pour la sortie du lotissement,
- La création d'un accès agricole avec la mise en œuvre d'un busage du fossé d'un diamètre minimum de 400mm équipé aux extrémités par des têtes de buses de sécurité,
- L'implantation de candélabres raccordés au réseau d'éclairage public existant,
- La mise en œuvre des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales avec notamment la pose d'un avaloir raccordé au réseau existant,
- La mise en œuvre des signalisations horizontale et verticale règlementaires.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux seront assurées par la Société SODEVAM – 14B boulevard Paixans – 57000 METZ
La maîtrise d'œuvre sera assurée par le bureau d'étude INFRA Services – 55b rue Gaston BOULET – 76380 Canteleu.
Le Conseil approuve, à l'unanimité, la Convention entre le département de la Moselle, la Société SODEVAM et la Commune relative à la requalification de la rue de Gandren dans le cadre de la desserte du lotissement communal « Le Clos » sur la route départementale N°64A et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 18/02/2022
Le Maire,



Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 18/02/2022

Le Maire :

Philippe GAILLOT

